



COMMUNE DE FOUSSEMAGNE

Mairie : 11 rue d'Alsace - 90150 FOUSSEMAGNE

Tél : 03.84.23.34.40

Courriel : secretariat@fousseماغne.com

Horaires d'ouverture : lundi / jeudi : 16h à 18h et mercredi / samedi : 10h30 à 12h

BULLETIN n° 292 du 25 avril 2019

Chasse aux œufs :



La commune organise une chasse aux œufs pour les **enfants domiciliés à Fousseماغne** et âgés au **maximum de 12 ans**.

Samedi 27 avril 2019 à 11h

Point de départ sur le parking de l'école maternelle

Collecte des déchets :

- Mercredi 1^{er} mai 2019 : la collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables **n'aura pas lieu et sera décalée au jeudi 2 mai**.

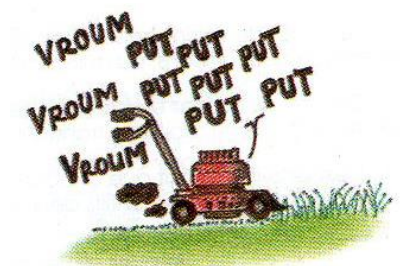
- Mercredi 8 et Jeudi 30 mai 2019 : la collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables **sera effectuée normalement mais commencera exceptionnellement à 5 heures du matin**. Il est donc recommandé de sortir les conteneurs la veille au soir.

- Déchetteries : elles **seront fermées** les mercredis 1^{er} et 8 mai, ainsi que le jeudi 30 mai 2019.

Lutte contre le bruit :

Avec l'arrivée des beaux jours, nous vous rappelons les jours et horaires d'autorisation des engins motorisés (tronçonneuse, tondeuse, débroussailleuse...) :

- **Utilisation interdite les dimanches et jours fériés**
- **Utilisation autorisée :**
 - du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h
 - le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h30



Terrain multisports :

Le nouveau terrain multisports, situé aux abords du chemin de la Gasse, est actuellement **en cours de finition**. La commission de sécurité doit passer prochainement afin d'autoriser son ouverture. Dans l'attente, **l'accès est strictement interdit au public**. Un règlement sera publié dès que l'ouverture sera effective.

Déclaration des revenus 2018 :

- Calendrier :

- Déclaration en ligne : **jusqu'au mardi 4 juin 2019**
- Déclaration papier : **jusqu'au jeudi 16 mai 2019 à minuit**

- Nouveautés :

- Depuis janvier 2019, l'impôt est prélevé à la source.
- L'impôt sur les revenus non exceptionnels de 2018 est annulé.
- La déclaration des revenus 2018 permet de faire le bilan de l'ensemble des revenus de chaque foyer fiscal ainsi que des dépenses ouvrant droit à réduction ou crédit d'impôt.
- Elle permet également de calculer un solde qui pourra être : soit nul, soit en faveur du contribuable, soit un montant à payer.
- La déclaration permet enfin d'actualiser le taux de prélèvement à la source qui sera appliqué à compter du mois de septembre 2019.
- À compter de cette année, quel que soit le revenu fiscal du foyer, si la résidence principale est équipée d'un accès à Internet, la déclaration de revenus doit en principe être réalisée en ligne.

- Pour contacter le Service des Impôts des Particuliers (SIP) de Belfort :

- Le site internet : **<http://www.impots.gouv.fr>** > **Votre espace particulier**.
Il donne accès à différents services (déclarer ses revenus, gérer son prélèvement à la source, ...) et permet également de prendre rendez-vous avec le SIP.
- Le numéro vert : **0 809 401 401**. Joignable du lundi au vendredi de 08h30 à 19h00.
Il permet également de prendre rendez-vous avec le SIP.
- Le courriel : **sip.belfort@dgif.finances.gouv.fr**
- Le guichet : situé 1 place de la Révolution Française, 90022 Belfort cedex.
Ouvert de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, tous les jours sauf le mercredi (ouverture exceptionnelle mercredi 15 mai 2019).

